

Déclaration de transparence par Vanguard International Growth Fund: Acquisition d'actions avec droits de vote

Conformément à l'article 14. § 1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité de participations importantes. Vanguard International Growth Fund a informé la FSMA et Umicore le 6 décembre 2017 qu'au 1^{er} décembre 2017, elle a franchi le seuil réglementaire de 3% en détenant 3,02% des actions et des droits de vote de la société Umicore.

nom	date	seuil	# droits de vote	dénominateur	% droits de vote
Vanguard International Growth Fund	01/12/2017		6.775.231	224.000.000	3,02%
TOTAL	01/12/2017	> 3,00%	6.775.231	224.000.000	3,02%

Ce communiqué est disponible sur le [site internet d'Umicore](#). La déclaration est disponible [ici](#).

La chaîne de contrôle est décrite comme suit :

Le Vanguard International Growth Fund comprend différents actionnaires et aucun actionnaire individuel ne contrôle le fond.

The Vanguard International Growth Fund is comprised of different shareholders and no individual shareholder controls the fund.

Pour tout complément d'information

Investor Relations

Evelien Goovaerts

+32 2 227 78 38

evelien.goovaerts@umicore.com

Eva Behaeghe

+32 2 227 70 68

eva.behaeghe@umicore.com